



REGLEMENT TRITONATHLON

Article 1 – Organisateur

Le TRITONATHLON est un cross duathlon avec tir à la sarbacane, organisé par l'association « Les tritons du grand Cognac » (association loi 1901).

Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment via le formulaire de contact, ou par mail à l'adresse : lestritonsgc@gmail.com tel :0767355678

Article 2 – Date horaires et circuits

Le TRITONATHLON aura lieu le dimanche 14 octobre 2018 au lieu dit « Bois d'Ouliat » propriété de l'entreprise HENNESSY sur la commune de Cherves-Richemont (16121).

Il sera composé de 4 épreuves : Pour chaque épreuve un ravitaillement sera servi à l'arrivée.

- **TRITONATHLON MINI** (6-8 ans) - Départ 12h30
250m de course à pied / 1 km VTT / 250m de course à pied –
Avec 2 tirs à la sarbacane à effectuer sans boucle de pénalité
- **TRITONATHLON JEUNES** (9-11 ans) - Départ 12h45
500m de course à pied / 2 km VTT / 500m de course à pied
Avec 2 tirs à la sarbacane à effectuer sans boucle de pénalité
- **TRITONATHLON ADOS** (12-14 ans) - Départ 11h30
1km de course à pied / 5 km VTT / 1km de course à pied
Avec 2 tirs à la sarbacane à effectuer + boucle (200m) de pénalité
- **TRITONATHLON ADULTES** - Départ 9h00
4km de course à pied / 10 km VTT / 2km de course à pied
Avec 2 tirs à la sarbacane à effectuer + 2 boucles (200m) de pénalité maximum

Article 3 : Condition d'inscription

3-1 : Catégories d'âge

- Le TRITONATHLON ADULTES est ouvert à partir de 15 ans.
- Le TRITONATHLON ADOS est ouvert pour les enfants entre 12 et 14 ans inclus.
- Le TRITONATHLON JEUNES est ouvert pour les enfants entre 9 et 11 ans inclus.
- Le TRITONATHLON MINI est ouvert pour les enfants entre 6 et 8 ans inclus.



3-2 : Mineurs

Les mineurs peuvent s'inscrire sur l'ensemble des épreuves qui sont proposées à condition de renseigner et signer par un représentant légal une autorisation parentale. Celle-ci sera à renseigner sur le bulletin d'inscription de l'évènement.

3-3 : Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une **licence sportive FFTRI** (en cours de validité à la date de la manifestation).
- soit d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition**, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Article 4 : Inscriptions et limitations des participants

Les inscriptions se font uniquement en ligne via notre plateforme d'inscription OK-TIME <https://ok-time.fr/>

Retrouvez la liste des inscrits actualisée automatiquement sur OK-TIME : <https://ok-time.fr/>

Des inscriptions pourront être enregistrées sur place **avant 8h00**, le jour de l'épreuve.

- Le TRITONATHLON ADULTES est limité à 150 participants
- Le TRITONATHLON ADOS est limité à 40 participants
- Le TRITONATHLON JEUNES est limité à 20 participants
- Le TRITONATHLON MINI est limité à 20 participants.

Le retrait des dossards se fera sur place de **7h00 à 8h30**.

Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course. (Prévoir des épingles si vous n'avez pas de ceinture porte dossard)

4-1 : Prix et augmentation de tarifs

- Le TRITONATHLON ADULTES : 16 € en individuel
18 € en relais
- Le TRITONATHLON ADOS : 5 €
- Le TRITONATHLON JEUNES : gratuit
- Le TRITONATHLON MINI : gratuit

Lors les inscriptions sur place, une majoration de 2 € sera demandée pour les adultes.

4-2 : Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.



4-3 : Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical du remplaçant. En cas de maladie, il sera possible de se faire rembourser sur simple présentation d'un certificat médical certifiant que la santé de l'athlète nécessite un arrêt.

Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MACIF pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 6 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires (ambulances, civières...).

Articles 7 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré par la société **OK-TIME** via des transducteurs électroniques intégrés à des puces chevilles récupérables.

Article 8 : Classement et récompenses

- Chaque participant aux épreuves TRITONATHLON MINI et JEUNES sera récompensé à l'arrivée.
- Pour les concurrents aux épreuves TRITONATHLON ADOS et ADULTES les 3 premiers homme et femme seront récompensés.
- Récompense aux premiers de chaque relais : 1^{er} relais hommes, 1^{er} relais femmes et 1^{er} relais mixte.

Un cadeau sera distribué sur la ligne d'arrivée à chaque coureur terminant l'épreuve.

Les podiums seront effectués à la fin des épreuves prévues à **13h30**.

Les classements seront affichés le jour même et diffusés le soir même sur le site de l'association : <https://lestritonsdugrandcognac.co/> et sur le site chronométrage : <https://ok-time.fr/>



Article 9 : Challenge entreprise

Les organisateurs récompenseront l'entreprise ayant le plus d'arrivants le jour de la course. Les participants devront s'inscrire sous le nom de leur entreprise pour être comptabilisés.

Un trophée sera décerné à l'issue de la course et devra être remis en jeu l'année suivante. A la suite de trois victoires consécutives, l'entreprise aura gagné définitivement le trophée du challenge entreprise.

Article 10 : Manifestation ECO RESPONSABLE - Charte du coureur

L'athlète prendra toutes les dispositions pour ne pas dégrader l'environnement dans lequel il évolue. Tout abandon de déchets hors des zones de propreté prévues à cet effet est interdit.

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours).

Article 11 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 12 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries, pas assez de participants...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve.

En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.